

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 mai 2022

Convocation du **26/04/2022**

Date de publication : 06/05/2022

Conseillers en exercice : **043**

Présents : **036**

Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-deux, et le mardi trois mai à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **022-30522**

**OBJET : CULTURE, EVENEMENTS
CULTURELS ET PATRIMOINE**

Approbation des tarifs du
Conservatoire Année 2022-2023.

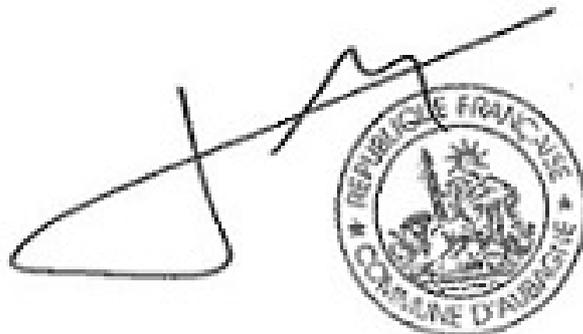
PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur
AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe,
Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame
HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Madame
MORINIERE Valérie, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame
GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur JARQUE Patrice, Madame BOURGUIGNON Cécile,
Monsieur CANTARINI Stéphane, Madame ROUX Magali,
Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine,
Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick,
Madame BENASSAYA Dominique, Madame MEZERGUES
MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur CHERIET
Ahmed, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX
Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame BOUGEAREL
Michèle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ
Yves, Monsieur HERMANT Matthieu Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Monsieur MOURNAUD Léo (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET
Alain), Madame LEVASSEUR Jeannine (donne pouvoir à Madame
AMARANTINIS Sophie), Monsieur GUEDJ Laurent (donne pouvoir
à Monsieur LEVISSE André), Madame AMOROS Brigitte (donne
pouvoir à Madame TRIC Hélène), Monsieur COETTO Jérémy
(donne pouvoir à Monsieur CHAMLA Franck-Clément), Madame
GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Madame FARDOUX

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220503-030522_22-DE
Reçu le 10/05/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNum
er=103016KNJ492,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
10/05/2022



Délibération n° 022-30522 du Conseil Municipal du 03 mai 2022 (suite)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Philippe AMY rapporte :

Le Conservatoire d'Aubagne à rayonnement communal est une structure d'enseignement musical, chorégraphique et théâtral, agréée par le Ministère de la Culture, reconnue pour son enseignement qualitatif au plan régional.

Il enseigne l'étude des bases techniques indispensables au travail de chaque discipline dans le cadre de cours individuels ou collectifs. Pour faciliter l'accès à l'enseignement, le Conservatoire peut être amené à louer des instruments à ses élèves pour une durée limitée à un an. Une prolongation de location pourra être accordée en fonction des disponibilités du parc instrumental.

Il est proposé de faire évoluer la grille tarifaire sur les points suivants :

Grille au quotient pour l'éveil musique/danse et Théâtre ;
Proposition d'établir une grille adulte ;
Proposition de faire une grille au quotient pour les élèves résidant hors commune ;
Nouvelle grille pour les cours collectifs en cursus Danse et Théâtre.

Par ailleurs, il est précisé les éléments suivants :

Sans désistement par écrit avant le 15 octobre, toute année d'enseignement commencée est due. A titre exceptionnel, en cas d'arrêt en cours d'année scolaire sur présentation d'un certificat médical, seuls les trimestres entamés seront dus.

Il ne sera pas possible de se réinscrire si l'année en cours n'a pas été réglée dans sa totalité.

Les pièces justificatives nécessaires pour établir la cotisation devront être fournies au moment de l'inscription :

A défaut d'avis d'imposition, le quotient familial maximum sera appliqué.

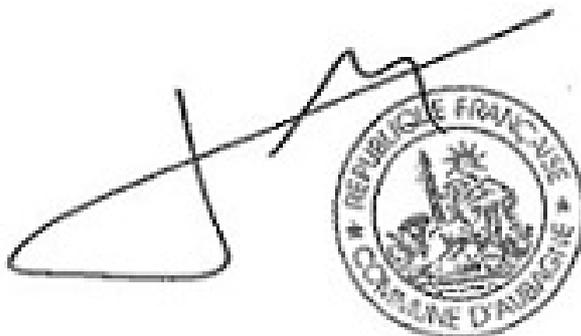
A défaut de justificatif de domicile, le tarif hors commune sera appliqué.

Pour les règlements, il est proposé deux possibilités :

Le règlement en une fois avant le 15 décembre par chèque, espèces ou virement.

Le règlement en 3 fois aux mois de décembre, mars et mai mais **uniquement** par prélèvement automatique.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220503-030522_22-DE
Reçu le 10/05/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
10/05/2022



Délibération n° 022-30522 du Conseil Municipal du 03 mai 2022 (suite)

Les quotients familiaux sont répartis ainsi :

A	Pour un quotient familial mensuel inférieur à	600.00 €
B	Pour un quotient familial mensuel compris entre	600,01 et 900,00 €
C	Pour un quotient familial mensuel compris entre	900,01 et 1.300,00 €
D	Pour un quotient familial mensuel supérieur ou égal à	1.300,01€

La détermination du quotient familial est effectuée en prenant en compte la totalité des revenus annuels bruts, avant abattement, mentionnés sur le dernier avis d'imposition ou de non-imposition. Cette somme sera divisée par le nombre de personnes du foyer fiscal auquel vient s'ajouter 1 demi-part supplémentaire pour les parents isolés.

Cette délibération a pour objet la modification des tarifs et l'autorisation, pour les enfants, de l'accès à titre gratuit à un spectacle au Comœdia,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE, comme défini précédemment :

ARTICLE 1^{er} : d'APPLIQUER les tarifs visés en annexes à compter du 1^{er} Septembre 2022 :

Pour toute inscription aux disciplines : éveil artistique (classe de GS ou CP) / éveil et initiation en art dramatique,

Des enfants résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 1)

Des enfants ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 2)

Pour toute inscription aux disciplines : Atelier découverte, cours probatoire, cursus instrumental ou vocal,

Des enfants résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 3)

Des enfants ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 4)

Pour toute inscription aux disciplines : cursus instrumental ou vocal,

Des adultes (plus de 26 ans) résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 5)

Des adultes (plus de 26 ans) ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 6)

Pour toute inscription à une pratique collective et/ou un cours de Formation Musicale ou pour un 2^{ème} instrument

Des enfants résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 7)

Des enfants ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 8)

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220503-030522_22-DE
Reçu le 10/05/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
10/05/2022



Délibération n° 022-30522 du Conseil Municipal du 03 mai 2022 (suite)

Pour toute inscription à une pratique collective et/ou un cours de Formation Musicale

Des adultes (plus de 26 ans) résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 9)

Des adultes (plus de 26 ans) ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 10)

Pour toute inscription en Danse ou en Art Dramatique dans le cursus ou 2 cours par semaine minimum

Des enfants résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 11)

Des enfants ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 12)

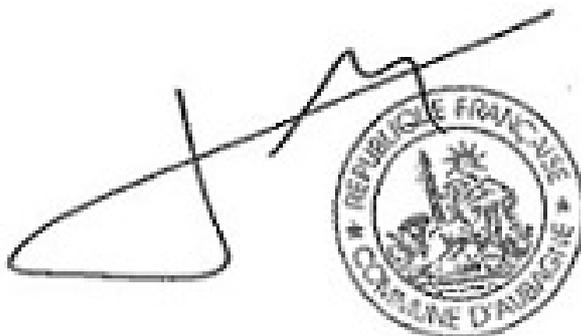
Des adultes (plus de 26 ans) résidant sur la commune d'Aubagne (Annexe 13)

Des adultes (plus de 26 ans) ne résidant pas sur la commune d'Aubagne (Annexe 14)

Pour la location d'instrument aux élèves débutants (Annexe 15)

ARTICLE 2 : d'AUTORISER un accès gratuit par an à un spectacle programmé au Théâtre Comœdia à chaque enfant inscrit au conservatoire parmi la programmation de l'année en cours dans une des disciplines suivantes : musique, danse, théâtre.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220503-030522_22-DE
Reçu le 10/05/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
10/05/2022



Délibération n° 022-30522 du Conseil Municipal du 03 mai 2022 (suite)

TARIFS POUR LES AUBAGNAIS

**ANNEXE 1
Eveil Musique et danse GS et CP /
Eveil et initiation Théâtre
(1 seul cours semaine)**

Nombre d'enfants par famille	QF A inférieur ou égal à 599 €	QF B entre 600 et 899 €	QF C entre 900 et 1299 €	QF D supérieur ou égal à 1300 €
1	24	45	69	117
2	39	75	117	201
3	51	111	159	273
4	60	126	180	312

TARIFS POUR LES HORS COMMUNE

**ANNEXE 2
Eveil Musique et danse GS et CP /
Eveil et initiation Théâtre
(1 seul cours semaine)**

Nombre d'enfants par famille	QF A inférieur ou égal à 599 €	QF B entre 600 et 899 €	QF C entre 900 et 1299 €	QF D supérieur ou égal à 1300 €
1	36	69	105	177
2	60	114	177	303
3	78	171	240	411
4	90	189	270	468

**ANNEXE 3
Musique : Atelier découverte ; cours probatoire ;
cursus instrumental ou vocal.**

Tarif enfant

Nombre d'enfants par famille	QF A inférieur ou égal à 599 €	QF B entre 600 et 899 €	QF C entre 900 et 1299 €	QF D supérieur ou égal à 1300 €
1	60	123	186	312
2	99	207	315	546
3	132	309	429	735
4	162	345	486	843

**ANNEXE 4
Musique : Atelier découverte ; cours probatoire ;
cursus instrumental ou vocal.**

Tarif enfant

Nombre d'enfants par famille	QF A inférieur ou égal à 599 €	QF B entre 600 et 899 €	QF C entre 900 et 1299 €	QF D supérieur ou égal à 1300 €
1	90	186	279	468
2	150	312	474	819
3	198	468	645	1101
4	243	519	729	1266

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220503-030522_22-DE
Reçu le 10/05/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
10/05/2022



Délibération n° 022-30522 du Conseil Municipal du 03 mai 2022 (suite)

TARIFS POUR LES AUBAGNAIS

TARIFS POUR LES HORS COMMUNE

ANNEXE 5

Musique : cursus instrumental ou vocal

Tarif adulte + de 26 ans

Adulte	QF A inférieur ou égal à 599 €	QF B entre 600 et 899 €	QF C entre 900 et 1299 €	QF D supérieur ou égal à 1300 €
1	90	186	279	468

ANNEXE 6

Musique : cursus instrumental

Tarif adulte + de 26 ans

Adulte	QF A inférieur ou égal à 599 €	QF B entre 600 et 899 €	QF C entre 900 et 1299 €	QF D supérieur ou égal à 1300 €
1	135	279	420	702

ANNEXE 7

**Musique : Pratique collective et/ou FM ;
2^{ème} instrument**

Tarif enfant

Nombre d'enfants par famille	QF A inférieur ou égal à 599 €	QF B entre 600 et 899 €	QF C entre 900 et 1299 €	QF D supérieur ou égal à 1300 €
1	36	75	111	180
2	57	123	186	321
3	78	183	252	432
4	96	201	285	492

ANNEXE 8

**Musique : Pratique collective et/ou FM ;
2^{ème} instrument**

Tarif enfant

Nombre d'enfants par famille	QF A inférieur ou égal à 599 €	QF B entre 600 et 899 €	QF C entre 900 et 1299 €	QF D supérieur ou égal à 1300 €
1	54	114	168	270
2	87	186	279	483
3	117	276	378	648
4	144	303	429	738

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220503-030522_22-DE
Reçu le 10/05/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
10/05/2022



Délibération n° 022-30522 du Conseil Municipal du 03 mai 2022 (suite)

ANNEXE 9

Musique : Pratique collective et/ou FM

Tarif adulte + de 26 ans

Adulte	QF A inférieur ou égal à 599 €	QF B entre 600 et 899 €	QF C entre 900 et 1299 €	QF D supérieur ou égal à 1300 €
1	54	114	168	270

ANNEXE 10

Musique : Pratique collective et/ou FM

Tarif adulte + de 26 ans

Adulte	QF A inférieur ou égal à 599 €	QF B entre 600 et 899 €	QF C entre 900 et 1299 €	QF D supérieur ou égal à 1300 €
1	81	171	252	405

TARIFS POUR LES AUBAGNAIS

ANNEXE 11

Danse et Théâtre :

tarif du cursus ou 2 cours semaine minimum

Tarif enfant

Nombre d'enfants par famille	QF A inférieur ou égal à 599 €	QF B entre 600 et 899 €	QF C entre 900 et 1299 €	QF D supérieur ou égal à 1300 €
1	48	99	150	249
2	81	165	249	435
3	111	246	339	585
4	132	270	381	666

TARIFS POUR LES HORS AUBAGNE

ANNEXE 12

Danse et Théâtre :

tarif du cursus ou 2 cours semaine minimum

Tarif enfant

Nombre d'enfants par famille	QF A inférieur ou égal à 599 €	QF B entre 600 et 899 €	QF C entre 900 et 1299 €	QF D supérieur ou égal à 1300 €
1	72	150	225	375
2	123	249	375	654
3	168	369	510	879
4	198	405	573	999

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220503-030522_22-DE
Reçu le 10/05/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
10/05/2022



Délibération n° 022-30522 du Conseil Municipal du 03 mai 2022 (suite)

ANNEXE 13

**Danse et Théâtre : tarif du cursus ou
2 cours semaine minimum**

Tarif adulte + de 26 ans

Adulte	QF A inférieur ou égal à 599 €	QF B entre 600 et 899 €	QF C entre 900 et 1299 €	QF D supérieur ou égal à 1300 €
1	72	150	225	375

ANNEXE 14

**Danse et Théâtre : tarif du cursus ou
2 cours semaine minimum**

Tarif adulte + de 26 ans

Adulte	QF A inférieur ou égal à 599 €	QF B entre 600 et 899 €	QF C entre 900 et 1299 €	QF D supérieur ou égal à 1300 €
1	108	225	339	564

ANNEXE 15

Location d'instrument aux élèves débutants : tarif unique annuel de 135 €.

Aucune caution n'est demandée. Un contrat précisant les termes et conditions de location est signé au titre de l'année scolaire.

L'instrument de musique qui ne sera pas restitué sera facturé.

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

ABSTENTION(S) : Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur CHERIET Ahmed, Madame FARDOUX Clémentine mandataire de Madame GIOVANNANGELI Magali, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20220503-030522_22-DE
Reçu le 10/05/2022
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=103016KNJ492,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
10/05/2022

